



Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 09
Votants: 10

Date de convocation : 25/10/2023

Date d'affichage : 25/10/2023

L'An Deux mille vingt-trois et le dix novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: RUIZ Caroline, PONTOIS Brigitte, PINEAU Marie-Noëlle , MONCLA Dominique, CAZET Joëlle, CAZABAN Alexandre, BARRIERE Tom, AYSE Patrick, CAZET Michel ;

ABSENT : LEGRAND Stéphane et HOURQUET Anthony

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : LEGRAND Stéphane a donné pouvoir à PONTOIS Brigitte

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RUIZ Caroline

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY MISE A JOUR DE L'ADRESSE DU SIEGE DE LA CCPN

Suite à la mise à jour de l'adressage réalisée par la commune de Bénéjacq, l'adresse du siège social de la Communauté de Communes du Pays de Nay (CCPN) a été complétée par un numéro de rue.

Les statuts de la communauté de communes mentionnant toujours l'ancienne adresse, il convient de mettre en conformité leur rédaction afin de prendre acte de cette nouvelle adresse :
250 rue Monplaisir - 64800 BENEJACQ

Cette mise en conformité est nécessaire à la mise à jour des bases de données officielles : ASPIC (Accès des Services Publics aux Informations sur les Collectivités), BANATIC (Base national sur l'intercommunalité) et Répertoire INSEE.

Par délibération n° D_2023_5_44 du 25 septembre 2023, le conseil communautaire du Pays de Nay a approuvé la modification des statuts de la CCPN pour mise à jour de l'adresse de son siège au 250 Rue Monplaisir à Bénéjacq.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le Président de la CCPN a saisi les communes, par voie postale et courriel le 18 octobre 2023, afin qu'elles délibèrent sur la modification de ses statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Nay pour mise à jour de l'adresse de son siège au 250 Rue Monplaisir à Bénéjacq.

Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

